

NORME INTERNATIONALE



3536 / I

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Véhicules routiers — Vitres de sécurité — Vocabulaire —
Partie I**

Road vehicles — Safety glasses — Vocabulary — Part I

Première édition — 1975-11-01

CDU 629.113 : 666.155 : 666.181.6 : 001.4

Réf. n° : ISO 3536/I-1975 (F)

Descripteurs : véhicule à moteur, vitrage, verre de sécurité, vocabulaire.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3536 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et soumise aux Comités Membres en juillet 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne	Hongrie	Royaume-Uni
Autriche	Iran	Suède
Brésil	Israël	Suisse
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Canada	Pays-Bas	Turquie
Espagne	Pologne	U.S.A.
Finlande	Portugal	Yougoslavie

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Australie
Belgique

Véhicules routiers – Vitres de sécurité – Vocabulaire – Partie I

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale définit les termes relatifs aux vitres de sécurité des véhicules routiers.

2 DÉFINITIONS

2.1 vitres de sécurité (vitrage de sécurité) : Produits composés de matériaux organiques et/ou inorganiques qui, lorsqu'ils sont employés sur un véhicule, sont susceptibles de réduire les risques de blessures graves en cas d'accident et pour lesquelles des exigences spéciales concernant la visibilité, la résistance au choc et l'abrasion sont fixées.

2.2 zone d'observation : Partie du pare-brise utilisée pour conduire le véhicule.

2.3 zone d'observation primaire : Partie du pare-brise placée immédiatement en face du conducteur, au travers de laquelle son champ principal de vision est obtenu.

2.4 déviation optique : Angle que fait la direction apparente avec la direction vraie d'un point vu au travers de la vitre de sécurité. La valeur de cet angle est fonction de l'angle d'incidence du rayon visuel, de l'épaisseur et de l'inclinaison de la vitre, et du rayon de courbure au point d'incidence.

2.5 prisme : Défaut de parallélisme des faces de la vitre, qui peut être inhérent au matériau utilisé ou résulter des techniques de cintrage utilisées dans la fabrication des vitres incurvées.

2.6 facteur de transmission lumineuse : Le facteur de transmission lumineuse régulière τ_r d'une vitre de sécurité est le quotient du flux lumineux ϕ_t transmis par la vitre, au flux lumineux incident ϕ_i .

$$\tau_r = \frac{\phi_t}{\phi_i}$$

2.7 image secondaire : Phénomène par lequel une source lumineuse éloignée est vue à travers la vitre de sécurité sous la forme d'une image primaire brillante avec, au moins, une image secondaire moins brillante juxtaposée à l'image primaire. Cette image secondaire ou « fantôme » est une image virtuelle, vue habituellement la nuit lorsque l'objet est très brillant par rapport à son environnement, par exemple les projecteurs d'un véhicule qui s'approche.

2.8 distorsion optique dans une direction donnée MM' : Différence algébrique de déviation angulaire $\Delta\alpha$ mesurée entre deux points M et M' de la surface du vitrage, espacés de façon que leurs projections dans un plan perpendiculaire à la direction d'observation soient distantes d'une valeur fixe Δx (voir la figure).

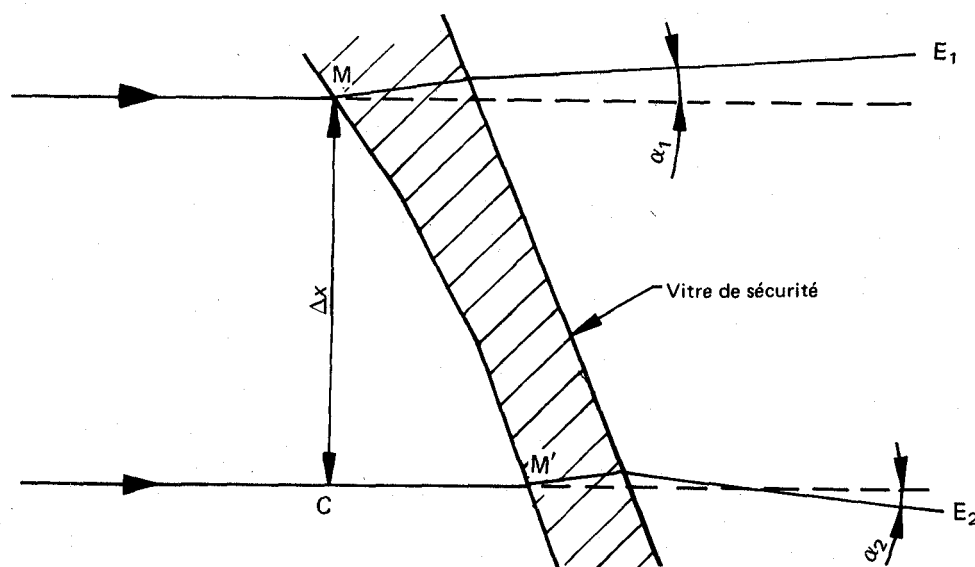


FIGURE – Représentation schématique de la distorsion

NOTES

$\Delta\alpha = \alpha_1 - \alpha_2$ est la distorsion optique dans la direction MM'.

$\Delta x = MC$ est la distance entre les deux droites parallèles à la direction d'observation et passant par les points M et M'.